



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

Déclaration liminaire

Aujourd'hui vendredi 05 juin 2020 nous sommes encore réunis pour un CHSCT M entièrement consacré aux conséquences de l'épidémie de Covid 19 pour les agents.

Précisément nous tenons un CHSCT M mais en audio conférence, nous ne sommes pas réunis physiquement.

Et puis l'ordre du jour est aussi dicté par l'actualité avec l'accident mortel dont a été victime un de nos collègues de la DIRNO. Une victime de plus, une victime de trop. Nous tenons à lui rendre ici hommage et à nous associer à la peine de ses proches et de ses collègues.

Aujourd'hui c'est la journée mondiale de l'environnement.

Cet agent était en poste dans un service du ministère de la transition écologique et solidaire.

Et c'est un camion qui l'a tué. Au-delà des affichages et des déclarations, quand est ce que les autorités prendront des décisions pour le transfert de la circulation des marchandises et des personnes de la route vers le rail et la voie d'eau ?

C'est tout le contraire avec la politique actuelle du « tout camion », avec les conséquences nuisibles pour la population et les agents : pollution de l'air, dégradation de l'état des chaussées, augmentation de l'accidentalité ...

Le communiqué de presse de la ministre et du secrétaire d'État indique sans nuance que « ces accidents sont presque toujours dus à des comportements inadaptés de la part des usagers de la route, et en premier lieu à un défaut d'attention ».

De quelles informations la ministre dispose, et dont le CHSCT M ne dispose pas, qui permettent cette conclusion définitive et bien commode ?

Savent ils qu'il n'y avait pas de bande d'arrêt d'urgence à l'endroit de l'accident pour protéger l'usager en panne, le dépanneur et les agents ?

Une étude des accidents mortels durant le confinement a montré que les victimes étaient essentiellement des « travailleurs de première ligne », exténués.

Il y a des déclarations qui sont plus inadaptées que les comportements des usagers.

La CGT alerte depuis de nombreuses années sur les risques pour les agents liés à l'augmentation de la circulation et particulièrement de celle des poids lourds, aggravés par la baisse des effectifs et des moyens matériels.

Nous préférierions de la part de la ministre un discours de vérité qui reconnaît et affronte les problèmes, et qui assume ses responsabilités.

Nous sortons, peut être provisoirement, de l'épidémie de Covid 19.

Ce matin le président du conseil scientifique covid 19 installé par le gouvernement le 11 mars 2020 a indiqué que « nous disposons de tests, d'un système d'isolement, de contacts des contacts, ce qui permet d'éviter l'extension de l'épidémie ».

Le port du masque n'était pas indiqué pendant l'épidémie, même pour les agents, qui devaient diagnostiquer si le collègue ou l'utilisateur souffraient du Covid 19 ; et puis face aux évidences le président de la république a avoué que la doctrine sur le port du masque (aujourd'hui fortement recommandé pour tous) n'avait pas été définie pour protéger, mais pour gérer les stocks, défaillants.

Aujourd'hui le président du conseil scientifique covid 19 nous informe de l'importance des tests, reconnaissant que leur usage massif en Allemagne est certainement une explication à l'impact moindre de l'épidémie là bas. La commission d'enquête parlementaire et les instructions des plaintes déposées par des familles de victimes compléteront la vérité sur les choix et les éventuelles responsabilités.

Malheureusement, pendant cette crise le CHSCT M n'a pas pu remplir ses missions.

Les conditions d'organisation ont été dégradées et ont entravées les travaux.

Quand il était compréhensible qu'en mars les réunions se tiennent en audio conférence, que les documents nous soient communiqués quelques jours avant, comment comprendre le refus de tenir ses réunions en visio conférence, et admettre que les documents nous soient encore aujourd'hui transmis 2 ou 3 jours avant ? 24 fiches envoyées 2 jours avant, est ce sérieux ?

Le risque d'une nouvelle épidémie impose de s'y préparer afin de décider des activités à maintenir, des organisations et des protections à mettre en œuvre.

Et pas d'adapter en fonction des moyens disponibles, en laissant chaque service définir sa stratégie.

Bref, préparer des PCA harmonisés et un grand plan de prévention ministériel.

Le CHSCT M est malheureusement spectateur des conditions de reprises, via les PRA, aussi disparates et désordonnées que l'avaient été les conditions du confinement via les PCA.

A ce jour, les doctrines sur le port du masque sont très variables, leur utilisation et leur distribution également. La protection des agents doit être assurée de façon égale.

C'est pourquoi la mise à jour des Duerp dans les services, si laborieuse actuellement, doit être aidée par un cadrage au niveau national.

On le constate sur tous les sujets, renvoyer la responsabilité de la réalisation des instructions, sans cadrage, cela ne fonctionne pas. Cette subsidiarité est un dogme inefficace.

Le CHSCT M prévu le 30 juin 2020 devra être préparé dans des conditions normales.

L'ordre du jour doit être concerté, les documents préparatoires envoyés au moins 15 j avant la séance.

La CGT demande que le rapport parlementaire sur la catastrophe Lubrizol fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour. Ces conditions, prévues dans le règlement intérieur du CHSCT M sont des conditions minimum, non négociables.

Les agents ont besoin de stabilité et de vision sur l'avenir : à la suspension des réformes et des réorganisations annoncée pendant le confinement doit maintenant succéder l'annonce du retrait de ces projets : cérémavenir, RRN 20 30, fusion des SG etc

Le projet actuel de la Fonction Publique de mise en œuvre des CSA est un déni du rôle joué par les CHSCT durant cette épidémie ; il doit être retiré.

La CGT invite tous les agents à soutenir les personnels soignants le 16 juin 2020 afin de défendre avec eux le service public de santé, pour l'embauche de personnels, pour des moyens supplémentaires et une revalorisation des salaires et des carrières.

Le mouvement en cours aux USA pour les droits et la justice est un mouvement historique qui parti du drame du meurtre d'un homme noir par des policiers et le sujet des violences policières, le dépasse aujourd'hui. Cette exigence de justice est un appel à l'égalité, c'est à dire aux droits.

Le respect, l'égalité, l'universalité des droits, c'est le même combat contre l'arbitraire et l'individualisme. Nous le partageons.

Vos représentants CGT au CHSCT M.